



**ABONNEMENTS** 

Lyon et départements... 10 fr. Union postale..... 12 »

ORGANE DES INTÉRÊTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DE LA RÉGION LYONNAISE

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

ANNONCES

Annonces, la ligne.... 1 fr Réclames — .... 2 Chroniques diverses... 5

Administration, Rédaction et Bureaux : Rue de la Charité, 4, au rez-de-chaussée, LYON. — Directeur : A. ASSERETO, ingénieur civil.

Sommaire. - Causerie. - Tramways. - La question des eaux. - Les logements à bon marché. - Le bain et le lavoir à bas pris. -- Les ambulances urbaines. -- Sociologie. :-Belgique. - Le canal de Panama. - Électricité. - Informations

## CAUSERIE

A Turin et à Milan, la houille coûte 35 fr. la tonne et le gaz se vend 20 cent. le mêtre cube.

A Lyon, la houille vaut 20 fr. et le gaz se vend 30 cent. et quart.

A Turin et à Milan, l'électricité concurrence le gaz à 20 cent.

Il est difficile de croire, ma foi, en voyant ces chiffres comparatifs, que c'est en France où Lebon inventa l'éclairage par le gaz.

Il est vrai qu'on inventait en même temps les monopoles qui créaient ces riches et puissantes Compagnies qui font l'orgueil de nos cités.

Heureusement à Lyon la Compagnie du gaz a à sa tête notre camarade Ancel, dont l'intelligente et savante administration, qui se tient au courant de tous les progrès, tempèrera, nous en sommes certains, la par trop rigoureuse expression des clauses du contrat qui lie la Ville à la Société anonyme d'éclairage par le gaz, et dont il nous pardonnera de discuter ici la clause principale : celle qui crée le monopole.

A Messieurs les Conseillers municipaux de Lyon,

Lorsque la lutte des intérêts devient si vive pour tous, et que les frais de toutes sortes vont sans cesse grandissant, il n'est pas une économie ni un progrès réalisés qu'il ne faille utiliser dans l'équation, toujours posée et toujours à résoudre, du prix de revient des choses et de son obtention au meilleur marché.

C'est ce qui nous conduit à demander aujourd'hui l'application de l'électricité, dont l'éclairage a des qualités de luxe, de bon marché, d'hygiène et de sécurité qui ne se rencontrent pas, au même degré, avec le gaz que nous sommes forces d'employer.

Personne n'ignore que l'éclairage électrique fonctionne merveilleusement, partout où le gazier, réduit au rôle modeste de simple industriel, vend comme tout le monde, sans privilège ni monopole, sa marchandise aux consommateurs.

Les exemples à l'étranger abondent; ainsi à Milan, qu'en peut considérer être à notre porte, la Société Edison éclaire tout un quartier de la ville depuis bientôt trois ans, augmente tous les jours le nombre de ses abonnés, agrandit constamment son usine et fournira bientôt à la consommation plus de 20 mille lampes, tout en concurrençant le gaz, dont le prix s'abaisse souvent à 14 cent. le mêtre cube, pour retenir le consommateur.

Si donc en France les exemples ne sont pas plus nombreux, quoiqu'en ne saurait nier le développement industriel de l'éclairage électrique, c'est que la plupart de nos villes sont liées par des contrats qui enserrent dans une maille étroite et ligotent à ce point, villes et consommateurs, qu'ils deviennent ainsi, sans que, comme expression, nous dépassions les limites d'une métaphore permise, la gent véritablement taillable et corvéable des grandes Compagnies de gaz.

Si le monopole, à l'avenement des idées et des choses, a eu son heure de nécessité, on peut dire, toujours sans crainte de se tromper, que son action devient funeste, lorsque plus tard, et en dehors de lui, un progrès s'accomplit sur ces mêmes idées.

C'est alors que l'action stérilisante du privilège se manifeste dans toute la majesté des droits acquis et

que l'on peut, suivant nne expression médicale permise, suivre les ravages de l'ataxie locomotrice dont est mortellement frappée toute marche en avant.

C'est pénétré de ces pensées, comme de notre mission, que nous nous permettons, Messieurs les Conseillers, tout en nous inspirant des intérêts bien entendus de la Ville et de vos électeurs, de venir vous donner notre opinion sur la clause spéciale du contrat de la Ville avec la Société anonyme d'éclairage par le gaz, qui lui attribue le soi-disant privilège d'éclairer ville et particuliers, sans se soucier de leur agrément pas plus que de leur préférence.

Pour rendre plus facile et plus claire l'argumentation qui va suivre, je copie dans le traité précité l'article 19, veritable arche sainte ou se cantonne le monopole que nous discutons aujourd'hui:

Art. 19. - Nouveau système d'Eclairage. - Si, pendant la durée du présent traité, un système d'éclairage public et particulier, autre que celui du gaz hydrogène courant, venait à prévaloir et à être généralement adopté à Paris en remplacement du système actuel, et qu'il fût fourni dans cette ville par une ou plusieurs Compagnies, la Société du gaz de Lyon aura la faculté exclusive de l'appliquer dans Lyon, jusqu'à la fin de son traité, aux prix et conditions adoptés à Paris, à la condition toutefois que ces prix et conditions n'imposeront aucune augmentation de charge, ni à la ville ni aux particuliers ou établissements publics.

Discussion. — Nous laisserons de côté pour l'instant le point de droit que nous espérons résolu contre le monopole, et que les tribunaux apprécieraient sans nul doute dans ce sens, si la Compagnie du gaz tenait à s'éclairer sur ce point, à savoir :

Si M. le préfet du Rhône Vaïsse, agissant comme maire de Lyon, pouvait aliéner le domaine de l'Etat au profit de la Compagnie du gaz, en lui accordant le privilège de l'éclairage sur les routes nationales traversant la ville, et entre autres sur la rue de la République, classée heureusement, pour la concurrence à établir, « route nationale »?

Notre opinion à cet égard est formelle, et nous disons à tous ceux que cette question intéresse, que l'éclairage électrique peut s'établir sur le domaine de l'Etat, dans l'intérieur de la ville, sans que la ville puisse craindre, de la part de la Compagnie du gaz, des revendications troublantes et légitimes.

Mais ce domaine, quoique d'une certaine étendue dans Lyon, est néanmoins limité dans son exploitation et ce n'est pas par une porte étroite que nous voulons pénétrer dans la place, pas plus que par l'emploi d'arguments d'une interprétation subtile, que nous voulons obtenir ce que nous croyons être, Messieurs les Conseillers, le droit de vos adminis-

Il nous paraît plus naturel et à la fois plus élevé, d'apprécier l'article 19 au point de vue de l'intérêt public, compatible avec les droits et les devoirs de la Compagnie du gaz, vis-à-vis des consommateurs et de la partie contractante - la ville de Lyon.

En effet, si l'article 19 précité donne des droits à la Compagnie du gaz, il lui impose aussi des devoirs; et ce serait méconnattre l'esprit de la convention que de ne pas tenir compte du caractère synallagmatique que l'on trouve dans le texte même de l'article que nous analysons.

Il ne peut y avoir de doute sur la question, et il est de toute évidence que lorsqu'il s'agit du seul domaine de la Ville, la Compagnie du gaz a la faculté exclusive d'appliquer un nouveau système d'éclairage que Paris a consacré.

Mais, pour cela même qu'elle a cette faculté exclusive, si la clause n'est pas léonine, l'obligation en ressort naturellement et doit lui être imposée.

L'article 19 n'a pas de raison d'être, en effet, si à côté d'un droit il n'impose pas une obligation.

Pourquoi dire que la Compagnie du gaz a le droit de modifier son éclairage, si elle y trouve un intérêt

économique, puisque ce droit lui est acquis sans qu'il soit besoin de le spécifier, et qu'il est en quelque soite de droit naturel?

Il paraîtrait surprenant, au contraire, qu'au point de vue industriel, on dût stimuler le trafiquant à produire à bas prix, et que la partie qui n'a rien à ga à cet égard, fût assez naïve pour croire à l'u d'une douce violence.

Aussi, dans l'article précité, n'est-il venu à la peusée de personne de traiter de la question des sous duits de fabrication, coke et sels ammoniacaux pourtant et dans la suite devaient devenir, po-Compagnie du gaz, une source inespérée de riche au partage de laquelle le consommateur n'a pas que je sache, convié un seul jour ?

On lui a conservé, il est vrai, la haute fonction flatteuse pour lui, de tenir la chandelle, ou plussifi bec de gaz allumé pour éclairer les bénéfices de la Compagnie.

Mais si cette source de profits a toujours tarie pour nos clients, par cette raison que le dresse la Compagnie de tout garder pour elle est indisble alors que rien de particulier n'est spécifié à celégard, il n'en est pas de même quand il s'agit de nouveaux systèmes d'éclairage à employer.

L'article 19 prévoit, en effet, les améliorations faire, aussi bien qu'il s'agisse de l'intérêt de la Compagnie du gaz, que de celui de la Ville et des consonemateurs.

Et cet article, le dernier, subtilement conçu, vant dans le traité comme la flèche du Parthe signifierait rien, s'il était rédigé au seul point de vien de l'usine a gaz, puisqu'elle bénéficie, sans partage de toutes les améliorations qu'elle introduit de fabrication.

Mais dans l'espèce, les améliorations prévues et spécifiées, revêtent d'une façon indiscutable ce caratère d'intérêt général, bien fait pour commander une solution dans l'intérêt de tous.

Il paraîtra donc naturel à tout le monde de dire aujourd'hui, alors que le nouveau système d'éclairage électrique est réclamé, au nom de l'hygiène et de la sécurité publiques, et dont l'avenement a été prévu dans l'article que nous discutons, qu'il doive être imposé à la Compagnie du gaz, d'autant qu'il est demandé par le consommateur; qu'il est en outre facilement réalisable; qu'il constitue ensuite un grès économique véritable et incontestable système actuel; qu'il est enfin réclamé au nome de l'intérêt public et, par dessus tout, parce qu'il rentre dans les clauses mêmes du traité, en ce qu'actuellement et à l'heure où nous écrivons, il est employé à Paris et fourni même par plusieurs Compagnies.

Il n'est plus possible aujourd'hui de venir, sém ment et de bonne foi, discuter le caractère pratique et économique de l'éclairage électrique, installé avec le soin que l'on mettrait, par exemple, à établir une usine à gaz.

Il est absolument établi, et le gazier le sa bien, que l'on est maître des quantités et des sités électriques, comme on en est maître aussi il s'agit du gaz.

Les courants électriques se mesurent et se tent comme des courants de gaz, avec une pre égale, si ce n'est supérieure.

Et rien ne serait plus facile, si vous le désiment, Messieurs les conseillers, d'édifier sur ce point les plus incrédules, non par des arguments plus ou moins théoriques, mais par des faits d'expérimentatio apporteraient l'évidence dans leur esprit.

Mais il se peut encore que la conviction de la Compagnie du gaz, sur ce sujet, soit plus lente à se faire. cette conviction devant se former à l'inverse intérêts immédiats.

On n'abandonne pas, en effet, sans hésitation ot

saieté de cœur, un vieit outillage qui a créé tant cichesses, qui continue toujeurs à les consolider esacrifices. e qui ne demando

dis le consommateur, tout en s'intéressant dans uste mesure à cette mésaventure industrielle qui in de fer quand il s'est jue (ainsi que la - itué à la poste) l'étape de tout progrès, ne sauvoir la qu'un accident industriel, très réparable 👉 la Compagnie du gaz, grâce à son privilège

tossi, au nom de l'intérêt public, lié intimement à de justice, et dans l'alternative qui nous est nous livrons, Messieurs les Conseillers, à ditation et à votre jugement le dilemme sui-

· · · la Compagnie du gaz donnera à ses abonnés anels, l'éclairage électrique qu'ils demandent ins-

elle le laissera donner par ceux qui s'offrent à lir à des conditions plus avantageuses que le actuellement fourni aux dits consommateurs.

si que vous le voyez, Messieurs les Conseillers, sommes désireux d'arriver à la prompte soludu débat que nous avons l'honneur d'engager t votre haute magistrature, et respectueusenous soumettons a votre juridiction, ainsi que ones de voir, les deux propositions suivantes, our conclure:

la Compagnic du gaz, régulièrement mise en ure par la Ville, en execution de son traité, fera evel éclairage demandé, exerçant ainsi le priviue lui donne l'article 19,

elle le laissera faire, sans plus attendre, dans êt de l'hygiène et de la sécurité publiques.

olle plus douce violence, pour des Conseillers, dit être des revolutionnaires, que celle qui cona enrichir ceux que l'on persécute!

ons, Monsieur Ancel, laissez-vous faire, et monee qui n'est douteux pour personne, que vous avant tout, de votre temps.

### LES TRAMWAYS

ant pas encore en possession du compte-rendu lé de la séance de clôture du Conseil général, ojournons à notre prochain numéro l'examen de importante question.

ons, en attendant, que la ligne du Pont-d'Ecully emi-Lune va se prolonger, sans doute, jusqu'à onnières. Le projet est à l'étude et sera certaineaccueilli avec une faveur marquée par les Lyonla plus en plus nombreux qui fréquentent cette ante station thermale.

## QUESTION DES EAUX

s avions raison de dire qu'il ne serait pas facile de clarifier ax passablement troublées de cette redoutable question.

oi, d'une part, que dans la séance d'hier du Conseil munila Commission des Eaux n'a pu se compléter, le scrutin a nomination des membres à remplacer n'ayant pas donné

d'autre part, l'Administration présente questionnaires sur - connaires, sans tenir compte des propositions ou réponses si a la qui ent été faites, dès le début, par un des demandeurs en sion.

pendant ce temps les chaleurs arrivent subitement. Nous avoir avec elles l'agrément des « Odeurs de Lyon », les 'es d'épidémie, etc., etc.

vieux proverbe lyonnais dit d'un homme aux abois devant afficulté facile à vaincre :

Il ne trouverait pas de l'eau dans le Rhône. mons que le proverbe se trouve ici plus que justifié.

### LOGEMENTS A BON MARCHE

annonce qu'un groupe de philanthropes a pris lative de résoudre en partie cette question des nents économiques, en construisant des maisons es dans le voisinage de l'avenue de Saxe. ne saurait trop encourager, selon nous, de pareilles entreprises, dont le résultat le plus immédiat

être l'amélioration du sort de la classe ouvrière. ais en ce qui concerne le premier essai de ce genre, si nous sommes bien informés, serait tenté à a par MM. Mangini, nous ne pouvons l'accepter sous certaines réserves, dont nos lecteurs com-

dont facilement la portée. Sans doute, il y a tout intérêt à procurer aux familles des logements économiques dans des y artiers bien aérés et construits d'une manière telle chaque menage puisse avoir son appartement aré avec le confortable indispensable au bon état taire de tous les membres d'une même famille.

Mais, à notre avis, la question ainsi ensagée ne sera jamais que très partiellement résolue.

La vérité est que, si l'on veut réellement garantir l'ouvrier contre les pénibles conditions d'existence que lui crée le séjour de la grande ville, il est de toute nécessité de lui faciliter les moyens d'une installation économique dans la banlieue.

Il suffirait pour cela:

D'encourager l'établissement de tramways dans toutes les directions suburbaines et la création de trains ouvriers aux houres de travail, avec des tarifs

exceptionnellement réduits; Puis de construire aquelques kilomètres du centre de la ville des logements économiques avec jardins clos de murs, le tout pouvant soit être simplement loué aux ouvriers à des conditions ordinaires soit leur être vendu avec stipulation de paiements échelonnés sur une vingtaine d'années, au bout desquelles ils deviendraient propriétaires.

L'économie des droits d'octroi devant être bien supérieure, au montant de l'abonnement aux trains ouvriers, les familles pauvres trouveraient là un avantage signalé, dont elles s'empresseraient peu à peu de pro-

Sans compter qu'on remplacerait, pour elles, les distractions malsaines des quartiers excentriques, par l'agrément d'un séjour au grand air, et le danger de quantité de produits frelatés, par la facilité d'acquérir des denrées saines et à des prix bien inférieurs à ceux de la ville.

Sans nous étendre davantage sur cet intéressant su-jet, nous ne pouvons que souhaiter que la solution soit celle que nous venons d'indiquer et que l'administra-tion fera bien d'encourager, de tout son appui, en commençant par les tramways économiques dont l'urgence à ce jour est enflorement démontrée.

5382 35 COE 0 0 -2

a) Toute dépense faite au nom de l'hygiène est une économie;

b) Rien n'est plus dispendieux que la maladie, si ce n'est la mort;

c) Pour les Sociétés le gaspillage de la vie humaine est le plus ruineux de tous. (Aphorismes du D' ROCHARD.)

La préoccupation actuelle de l'homme à tous les degrès de l'échelle sociale est de gagner de l'argent le plus promptement possible.

Le «Enrichissez-vous » de M. Guizot est la formule du monde moderne. Cette préoccupation, comme sa formule, ont leur raison d'être dans une société qui se démocratise de plus en plus-

Le nom ou les services du père, une grande situation familiale ne jouent pas un rôle important dans une démocratie.

Comme le disait un scrivain, il faut de l'argent pour tout, surtout pour de l'argent.

Impossible d'aller à la conquête de cette toison d'or sans se préoccuper du muscle.

En ces temps nerveux, et j'en ai fait da douloureuse

expérience, la santé est aussi nécessaire que le talent. Un homme de 30 ars, médiocrement intelligent mais

bien portant, est une force sociale supérieure, et il a une plus grande valeur qu'un homme malade qui serait même très intelligent.

Le progrès de la science et de la philosophie ont établi, en dehors de toute conclusion purement matérialiste, l'union étroite de la chair et de l'esprit.

Et il faut ajouter que la science, dont le progrès a transformé les sociétés, a créé encore plus de besoins qu'elle n'en a satisfait.

La grande affaire de l'homme, et surtout du jeune homme, doit donc être la santé.

Avec elle il rira et le rire est une des forces de l'homme jeune ou vieux. Je ne saurais, étant donné mon incompétence, indi-

quer tous les moyens qui peuvent assurer ce précieux

Il en est pourtant que la pratique a consacrés. Ils sont ordinairement tirés de l'hygiène générale et parmi ceux-la, les exercices musculaires ela matation et les pratiques hydrothérapiques sont les principaux.

Je vais montrer maintenant comment le bain de matation en tout temps, qui est àille fois un exercice corporel des plus agréables et, au point de que de l'hygiène, un puissant moyen de respiration cutanée. peut être obtenu simplement et économiquement.

Solution. - La première condition d'un bein hygienique de natation, et dehors des questions de température à observer, c'est de fournir au baigneur un volume d'eau chaude équivalent, autant que possible, à celui que lui donnerait, dans la saison convenable. un bain de rivière ou une source abondante d'eau chaude.

Comment concilier cette condition si intéressante pour le spécialiste, mais si incompatible avec l'idée économique que l'on s'impose, de donner le bain et l'hygiène à bas prix, alors que la chaleur employée ici à chauffer de l'eau est synonyme de charbon consommé?

Envisagé sous cette forme, le bain de piscine ne

want plus le même pouvait être qu'un bain de intérêt pour l'hygiéniste et le u-

Mais si, au contraire, dans l'émile de cette question. nous faisions intervenir l'équivalent mécanique de la chaleur, nous faisons apparaître la solution originale cherchée et le cycle industriel s'accuse avec son caractère économique signale

En effet, qui dit chaleur vail et force en mouvement.

Or il est acquis en industrie, que le cheval vapeur ne consomme qu'une très petite partie des calories dégagées par le combustible qui a servi à produire la vapeur nécessaire à son mouvement.

Partant de la, il résulte que la chaleur perdue par la machine à vapeur est considérablement plus grande que la chaleur utilisée.

Cette constatation scientifique était suffisante pour nous conduire à la solution pratique de la piscine économique de natation, comme aussi au lavoir public a bas prix.

Il suffira, en effet, sur une machine à vapeur, de produire d'abord de la force motrice qui sera en quelque sorte trouvée sans frais supplémentaires, étant donnée la petite quantité de calories prises à la vapeur pour la produire.

Cette force disponible nourra être ensuite industriel-lement utilisée soit à 11 o riples iou de l'ai néces-saire à la traction mécanique, soit à actionner des générateurs d'électricité pour force et lumière.

Les calories perdues, et ici elles sont considérables, qui résulteront de cette première fransformation o seront recueillies dans la rivière d'éaucchaude sortant du condenseur de la machine à vapeur, et gest avec ces nappes vives d'eau courante et chaude, que des piscines économiques pourront être alimentées, comme aussi des lavoirs publics à bas prix pourront être pourvus.

L'operation se résume donc, au point de vue scientifique, à créer de la force à bas prix, qui pourra etre employée à un service général, et que de lir ensuite les calories perdues après travail pour iun service

On arrive ainsi à démocratiser en quelque sorte ces deux facteurs de l'énergie calorifique : Form et chaleur, puisque, par leur concours économ force peut être distribuée à bas prix au petit usinier et à l'ouvrier en chambre, et la chaleur perdue transforniée en des eaux chaudes tombant en cascades dans de vastes piscines, apportant, ainsi que la force transmise, un nouvel élément de bien-être, d'hygiène et de vie à la

Cette combinaison, dans les limites assignées à une entreprise industrielle, peut défier même la concurrence des forces naturelles, puisque le coefficient de rendement industriel sera ce qu'on voudra le faire.

Il est absolument évident, en effet, que l'on recueillerait la totalité de l'énergie calorific combustible, dans l'état actuel de la science mécanique, si l'on avait Putilisation totale du travail qu'il donnerait sur le piston d'une machine et qu'on ent ensuite d'emploi rémunérateur de toute la chaleur perdue dans cette transformation.

Dans ce cas, le cycle industriel serait fermé et le problème dont il s'agit, résolu aussi économiquement que possible.

C'est le cas dans lequel nous nous sommes placés en concevant l'Institut hydrothérapique que nous présenterons dans un prochain article au monde médical et aux personnes qui apprécient les questions d'intérêt

9646999

## LES AMBULANCES URBAINES

Dans un article des plus intéressants, Parisis du Eigaro appelle de nouveau l'attention de ses lecteurs sur l'œuvre projetée des ambulances urbaines à laquelle le docteur Nahtel s'est voué corps et âme avec une ferveur d'apôtre.

Après avoir constaté que d'année en année les accidents de personnes occasionnés par les bris de voitures, les explosions de maghines, les chutes et cent autres causes diverses, augmentent à Paris dans une proportion effroyable, l'auteur ajorte:

a C'est triste à dire, mais que u our est blessé suir la vergent que, ou même atteint d'une indisposmon foudroyante, so trouvo à la merci du public, d'abord, et, ensuite, d'un gharmacien incompétent et presque toujours mal outillé.

Celui-ci, doutant de ses lumières, envoie quérir un médecia qui se fait attendre - s'il arrive - tandis que le patient, dévoire d'angoisses, haviant de douleur, se morfond sur les dalles de l'officine....

Il serait facile de remédier è ces incomé de la par l'installation, chez les principaux pharmacieus, Héphonique qui les relierait avec l'hôpital le plus voisin. aurait un poste permanent de secours, muni d'une v prète à partir au galop bour se rendre au point où l'on reand ambulance mobile. Un médecin y serait de garde nan et jour et se mettrait en route avec de voitige, dont le cheval serait joujours hamarché. comme cela so prance a pour les nompes accende Le malade, soigne sur place, Le rant étendu sur un brancard le geret phant, de façon à pouvoir passer par toutes les portes, même les plus étroites. Ledit brancard, mobile sur des rails au moyen de roulettes, serait chargé dans la voiture qui regagnerait à toute vitesse l'hôpital. faisant ranger sur son passage, grace at puissant avertisseur don't elle serait munic, les autres véhicules, ansi qu'ils se rangent quand résonne le cornet de détresse des pompiers. Dans ces conditions. et d'après des calculs certains, entre la demande de secours et leur arrivée, il s'écoulerait huit minutes à peine!

Ce n'est point là, qu'on le sache bien, une conception chimérique, Il y a déjà longtemps que le système dont je n'ai pu donne qu'une légère esquisse fonctionne, et avec un plein succès, à New-York. Et c'est son fonctionnement à Paris que s'est proposé

Lyon, qui a toujours eté au premier rang des villes d'Europe aussi bien pour l'admirable organisation de ses hopitaira time pour le patronage des œuvres de bienfaisance, tiendra certainement à hanneur de suivre le bel exemple que lui fournit la capitale, en prenant l'initiative d'une œuvre aussi humanitaire.

Ce ne sont ni les médecins dévoues et de talent m les ressources matérielles qui lui feront défaut pour

es lettes literates organisées au profit des Foto-M. le Gouverneur, sont la pour prouver, par leurs résultats, qu'an appel à la charité dans notre ville ne reste jamais sans écho.

Que la prochaine fête créée le soit donc en faveur cos Am ulances urbaines de Lyon. Il s'autifici d'une question phil thropique de pris.

le concours de tous est acquis d'avance.

Les théâtres municipaux et autres, les cafés-concerts et toutes entreprises de divertissements publics se feront certainement un devoir d'aider à la creation de cette œuvre civilisatrice que la presse de toute nuance encouragera de toutes ses forces, il n'y aspas à en douter.

Et les Compagnies d'assurances contre les accidents, si directoment intéressées au succès matériel pas les derde l'entreprise, ne seront sans nières à lui apporter le seçours de tour obele.

### Sociologie

### Le Décime Universes

Le décime universel, c'est la question de l'extinction du paupérisme réduite à sa plus simple expression.

Eteindre partout et à jamais la misère, ce n'est qu'une question de deux sous.

En effet, pour éteindre à jamais et partout la misère, que faut-il?

Prélever un centime sur chaque heure de travail, 10 centimes par jour, 2 fr. 50 par mois 30 fr. par an et pendant 30 ans, 900 francs.

Au moyen de ces versements successifs, centralisés cansune caisse committee et concourant à toutes les enue une combinaisons que n science exacte, tout travailleur peut sassurer contre

le risque de misère, avec autant de certitude et plus de facilité qu'il ne s'assuraiten France, moyennent une prime de 1.200 à 1.500 francs, contre le risque du recrutement militaire, par la voie du tirage au sort.

S'il contracte, dans l'exercice de sa profession, une infirmité, ou sel reçoit une biessure équivalente à une incapacité constatée de travail, le cas est prévu, et, dans ce cas, la pension de prévoyance n'en n'est pas moins légitimement acquise, quotque avant terme, à linvalide du travail.

L'india. Tharis philique - est anomice par los sidelds.

La charité a fait son temps.

Le temps est venu de l'assurance, assurance indi-Widuelle et universelle. Commence of the second of the

Au lieu de donner, comme on donne communément. inconsidérément, inutilement, un sou, deux sous au pauvre qui mendie, que quiconque fait travailler consente et s'habitue à allouer au travailleur un décime de plus, mais que ce décime soit centralisé, universalisé dans une caisse de retraites pour y servir à la constitution de la pension de prévoyance.

Certes, rien de plus simple, et, quoique cela paraisse petit, rien de plus grand.

Rien de plus grand, car universaliser ainsi l'épargne individuelle, co serait élever à sa plus haute puissance Hepargne collective. The Man and Market

Ce serait faire de tout travailleur un rentier, Ce serait faire de tout propriétaire un banquier.

Ce serait créer un monde nouveau à l'inébranlable solidite duquet tous et chaeun, petits et grands, concourraient également à la solidité de la voute qui

doit porter les plus fortes charges, subir les/épreuves les plus décisives et même traverser des siècles 1 --entiers.

Ce serait substituer la prévoyance à la compression. Ce serait mettre la tranquillité publique sous la protection de l'intérêt commun, protection sûre et peu conteuse, au lieu de la mettere sous la protection exclusive de la sorce, protection couteuse et peu sûre.

Ce serait traiter l'homme en homme, et ne plus traiter l'homme libre en enfant rebelle qu'il faut constamment sur veiller et constamment châtier.

insignifiant: a Pacte de na-A un sete en apvigation, l'Angieterre des redevable de la suprématie qu'elle a acquise sur toutes les mers du glolle.

A une mesure dérriée en appa de toute grandeur, au décime universet, la domocratie peut devoir son entière libération et son règne définitif, plus surement etiplus peridentent qu'a des révolutions périodiques.

Toute révolution qui s'accomplit, s'accomplit sur des accombres.

Avant de devenir un bienfait, toute révolution re un désastre.

Avant de sécher la plaie, elle commence par l'envenimer.

Avant de mettre fin aux exces, elle commence par les imiter et quelquefois par les dépasser.

Avant de jeter le cable dans le port, le plus souvent

elle brise le navire contre l'écueil. Sur cent révolutions que le monde porte dans ses

entrailles, il y en a dix qui voient de decar révolutions qui voient le jour. Il n'y en a pas une dui naisse viable ! Toute révolution qui n'est pas une révolution d'idées

st an périlleux enfantement qui se termine par un laborieux avortement.

L'expérience de 60 années afteste qu'il faut se défier autant des révolutions faites au nom du progrès que des guerres faites au nom de la liberté.

La liberté s'établit par la liberté.

Le progrès s'accomplit par le progrès.

L'ouragan est un mauvais moissonneur, c'est un semeur plus mauvais encore.

Si la démocratie fait bien, si elle a foi beaucoup en elle et un tout petit peu en nous, la démocratie renoncera désormais à triompher par la violence et par la destruction; elle procedera comme procede l'industrie : par la science appliquée et par le progrès

Dans cette dernière voie, on avance lentement; mais on ne recule jamais; dans l'autre voie, on avance rapidement, man ule tou ours.

Si l'essentiel est d'arriver, il n'y a pas à hésiter entre la voie qui mène au but et qui vous y laisse, et celle qui ne vous en fait approcher que pour vous en éloigner

La démocratie veut-elle arriver? Veut-elle être le travail, le progrès, la liberté, ou veut-elle être la bataille, la victoire, la révolution? Telle est la question que doit se poser la démocratie, instruite par l'expérience de trois révolutions qui, toutes les trois, ont avorté.

Pourquoi ont elles avorté toutes les trois? Parce qu'elles sont arrivées brusquement, avant terme, moins comme des effets que comme des accidents, plutôt comme des explosions que comme des solutions, devançant ce qu'elles auraient dû suivre : l'instruction populaire et le bien-être universel.

Moins que jamais, le triomphe définitif de la démocratie est douteux; mais c'est à la condition d'y travailler sans relache et de l'attendre avec patience.

Les gouvernements qui retardent cet avancement, agissent comme les gelées qui fécondent les récoltes en retardant les germinations hatives.

Dans le décime universel, il faut voir un grain semé, dont le bien-être universel peut devenir l'épi.

## BELGIQUE

(A continuer).

La commission du travail industriel s'est réunie à Bruxelles, au palais des Académies; elle s'est subdivisées en trois sections chargées: la première, de recueillir les données artistiques relatives à la condition des classes ouvrières; la seconde, d'étudier les rapports entre le travail et le capital; la troisième, de rechercher les moyens d'améliorer la situation morale et matérielle des travailleurs.

La commission a décidé d'élaborer un ou plusieurs questionnaires et de les adresser aux personnes dont les réponses seront de nature à l'éclairer.

La commission prie tous ceux qui auraient des documents à lui transmettre, des abus à lui signaler ou des questions à proposer en vue de la confection des questionnaires, d'adresser leurs communications, dans le plus bref délai, au secrétariet, rue de l'Orangerie, 5, a Bruxelles.

### LE CANAL DE PANAMA

Le Temps du 20 courant annonçait que le rapport de M. l'ingénieur Rousseau sur le canal de Panama, tost en rendant hommage à la grandeur de l'entreprise. contredisait nettement les affirmations de la Compagnie, touchant la facilité des travaux, le chiffre des sommes à dépenser et le temps nécessaire pour l'exécution du canal.

'A la suite de cette information, M. Baïhaut, mir sere des travaux publics, a saisi le Conseil des notes pas bliées par certains journaux relativement au cana. OR Panama. Il s'est montré très ému de la divulgation d'une pièce confidentielle de son ministère.

Après avoir décidé qu'une instruction judicimes serait ouverte, le Conseil a maintenu la décision eu 3 avait prise antérieurement d'attendre, pour statuer par la demande de la Compagnie de Panama, que celle ait fourni au gouvernement tous les documents qu'elle a réclamés.

Le Temps a alors inséré la note suivante :

« Le rôle des journaux est de tenir, autant qu'ils le pouver le public au courant de tout ce qui l'intéresse, et aussi le rôle de ceux qui ont la prétention d'administr gouvernement de libre discussion. Puisque le garde des s' a nettement tracé, dans son arrêté du 24 décembre 1985, qu'il était ministre des travaux publics, le programme « mission que M. Rousseau a remplie, il ferait mieux d'obter son successeur la publication du rapport de M. Rousseau e contre-rapports demandés à la Compagnie, que d'ordonne enquete qui n'apprendra certainement rien à personne, pu la note ne paraît pas mettre en doute l'exactitude de nos

A la lumière de ces publications, on pourrait peut-être di ner quels sont les véritables amis de M. de Lesseps et sont les meilleurs moyens de faire aboutir son entreprise.

Voici le comble : l'Agence Havas dit que le Ministre montré notamment très ému de la divulgation d'une pièce a dentielle de son ministère; or, sait-on quelle est cette pièce fidentielle? C'est le texte d'un arrêté pris par M. Demôle, le 🦿 cembre 1885, et contenant le programme de M. Rousseau veut-on savoir comment nous nous sommes procuré cette ; confidentielle? En lisant les Annales des ponts et chaussée elle a été publiée întégralement à la page 43 du numéro de juite vier 1880. »

#### ELECTRICITE

La petite ville de Trans (Var) va être éclairée à la lu électrique. Elle puisera la force motrice de la machine dan eaux de la Nartuby et chaque ménage pourra avoir son 🎉 c électrique. La lumière sera fournie à domicile au moyen d'acent mulateurs. Voilà, dit le Sémaphore, qui va supprimer la lanteration et le "caleïn" de nos pères.

Le gouvernement de New-York a autorisé la construction de chemin de fer souterrain mû par l'électricité dans le Broadway Les travaux commenceront immédiatement, le capital étans dėjà souscrit.

### INFORMATIONS

D'Arles à Saint-Louis du Rhône. — Une commission de Compagnie P.-L.-M. a fait une visite aux travaux du chem fer d'Arles à la Tour-Saint-Louis, en vue de sa prochainc en exploitation. Le train organisé pour cette visite est parti à midi du canal d'Arles à Boue, à 1.400 mètres de son point de raccordement avec la ligne P.-L.-M., et est arrivé à Saint-Louis à 1 heure 30, après quelques minutes d'arrêt aux stations semées sur la ligne. Après avoir jeté un coup d'œil sur les abords de te gare des voyageurs, des quais du bassin et du Rhône, la commission est repartie pour revenir à son point de départ et prendec l'express de 4 houres 55.

Les puits artésiens en Tunisie. - Un décret de S. le Bey a concédé à M. Ferdinand de Lesseps le droit d'étable des puits artésiens et des oasis dans le gouvernement de l'Ar et des Mehabdas.

M. le Commandant Landas, qui a succède à M. le colonel R daire, est à la tête de l'organisation de la Société qui se crée vuc d'exploiter cette concession.

La création de l'Oued-Melah et la fertilisation du Sud tunis offrent un interêt trop considérable pour que nous ne fassions p les vœux les plus sincères pour la réalisation de ce projet.

1.a force motrice à Genève. — Lundi a cu lieu l'inaugurat des forces motrices du Rhône. Un jet d'eau de 60 mètres hauteur annongait, à midi, que la première turbine était en mé

Une foule considérable assistait à la fête, qui a revêtu caractère purement officiel et patriotique.

Après la cérémonie, un banquet a réuni les représentants autorités fédérales, cantonnales et municipales. A 7 heures, les trois musiques militaires ont pris place deve

la machine hydraulique, où elles ont joué pendant une heur-Un instant après, tous les bâtiments municipaux étaient illunés et le gigantesque jet d'eau élevait sa gorbe étincelante a travers les feux de bengale.

Le gérant : P. THOUVEREZ.

Lyon. - Imp. A. PASTEL, petite rue de Cuire, 16.

# ETUDES INDUSTRIELLES, PLANS ET DEVIS

## CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

Tramways sur Routes

## SINES A GAZ, ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE, CHAUFFAGE ET VENTILATION

Projets de Société, Consultations Techniques et Financières S'adresser à la direction du journal le RHONE, 4, rue de la Charité, 4, Lyon de 9 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

Haut-Fourneau et Fonderies de Cousances

Ne casse pas au feu — Ne donne aucun goût aux aliments — Ne rouille pas

COUSANCES-AUX-FORGES (Meuse)

SEULS CONCESSIONNAIRES DES BREVETS

VENTE DE LICENCES

Inoxydation et décoration de toutes autres fontes

Société en Commandite au Capital de 1,260,500 fr. Fondée le 3 Avril 1838, par M. CHAMEROY

## P. De SINGLY & Cie

Ingénieur des Arts et Manufactures

Siège social et Usine : PARIS, 196, rue d'Allemagne. - Succursale et Usine : LYON, 153. route de Grenoble. - Dépôt : MARSEILLE, 24 A, au Prado.

A JOINTS PRÉCIS POUR CONDUITES DE GAZ ET D'EAU

TUYAUX GALVANISÉS

Brevetes S. G. D. G. POUR IRRIGATIONS

Submersion des vignes phylloxarres

## construits par les ateliers de PETIT-BOURG (Seine-et-Oise)

LES PLUS GRANDS ATELIERS DU MONDE POUR LES CHEMINS DE FER PORTATIFS

750 ouvriers et 350 machines outils 33 Médailles d'or tous les premiers prix (21) **PARIS 1878** 

Médaille d'or et

ÉGION D'HONNEUR



3000 | wagons et 150 lomètres de voie

en dix ans ont acheté pour 41 millions de

LOCATION AVEC FACILITE D'ACHAT permettant au locataire de payer le matériel avec les bénéfices que son emploi lui procure.

Envoi gratis et franco du catalogue illustré

ONE VOITURE attend les visiteurs les mardi et vendredi à l'arrivée du train de 11 h. 20 (gare de Lyon) pour Évry-Petit-Bourg.

REPRÉSENTANT A LYON:

Georges BOUCRY

49 - Rue Saint-Joseph - 49

## HOTEL SAINT-LOUIS

A SAINT-LOUIS-DURHONE (B.-du-R.)

Chambres confortables à \* fr. 50 Déjeuners à 3 fr. - Dîners à 3 fr. 50

Pension de famille à 6 fr. par jour, chambre comprise.

PORTEUR JULES WEITZ MATÉRIE

SOCIETÉ CIVILE

### TERRAINS DU CHEMIN DE FER

Terrains commerciaux et industriels, à droite et à gauche du chemin de fer, à partir de la gare provisoire des voyageurs sur le bassin du port.

Prix très avantageux, variables d'après leur situation.

S'adresser, pour renseignements, 15, place Vendôme, à Paris, ou, à Port-Saint-Louis, à M. Audibert fils, représentant de la Compagnie.

## NAVIGATION GENERALE ITALIENNE

Sociétés réunies Florio-Rubattino

Service régulier entre Port-Saint-Louis-du-Rhône et Gênes, Livourne, Naples, Palerme, Messine, Ribosto, Catane, Brindisi, Monopoli, Biscaglie, Molfetta, Barbetto, Trani, Bari, Venise, Trieste.

Remettre les marchandises à la Compagnie générale de Navigation, 11, cours Rambaud.

S'adresser pour traiter le frêt, à M. Ch. Rolland, agent de la Compagnie, à Port-Saint-Louis-du-Rhône.

SIÈGE SOCIAL : LYON - 11, COURS RAMBAUD, 11. - LYON. Transit, Expéditions, Affrétement, Commission, Exportation, Magasins et Entrepôts.

RANSPONTS PAR BATEAUX A VAPEUR: PORTEURS ET REMORQUEURS

Services réguliers, rapides et à prix réduits, sur le Rhône, la Saône, la Seine et les canaux de Beaucaire, du Midi, du Centre, de l'Est et de Bourgogne. AGENCES: Marseille — Saint-Louis-du-Rhône — Arles — Cette — Beaucaire — Avignon — Pouzin — Valence — Andance — Vienne — Givors — Lyon-Vaise — Châlon-sur-Saone — Montchanin — Dijon — Saint-Jean-de-Losne — Gray — Besançon — Nancy — Paris.

A Saint-Louis-du-Rhône, la Compagnie générale se charge, sur la demande du Commerce, des opérations de débarquement et de douane.

> S'adresser : à Lyon, 11, Cours Rambaud, ou à Saint-Louis, à l'Agent de la Compagnie.

Avantage très sérieux pour les Prix DÉPARTS RÉGULIERS DE SAINT-LOUIS TOUS LES DEUX JOURS

## GRANDE TUILERIE DU RHONE

Ste-Foy-l'Argentière (Rhône)

THOME-ARMANET ET Cie Capital Social: 600,000 francs

Siège social et Usines à Sainte-Foy-l'Argentière

BUREAU A LYON, 8, RUE SALÂ

TUILES MÉCANIQUES losangées, à glissement, villa, etc. -- Briques et Carreaux, Boisseaux de cheminée, Wagons, Tuyaux de drainage, Tuyaux à emboîtement, Briques creuses, etc.

(Adresser les commandes: 8, rue Sala)

Les Tuiles de Sainte-Foy-l'Argentière sont garanties contre la gelée.